

~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2018 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2018

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles.

Excusés : GALLAND Suzanne donne pouvoir à RAPAUT Christine ; SPELLANI Clément donne pouvoir à BRODSKIS Anne ; VUILLEROD René donne pouvoir à JACQUET Yves.

Absents : CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2018.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Délibérations : 13 présents, 3 pouvoirs, 1 absent

👉 **Objet : Modification tarifs garderie année scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire décrit les tarifs appliqués à partir de la rentrée 2018/2019 de la garderie périscolaire. Il informe que, suite au retour à la semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), nous avons procédé à la suppression de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires. Pour la rentrée 2018/2019 les tarifs de la cantine sont inchangés, sauf le forfait hebdomadaire qui passe de 10€ à 12€.

Le Maire rappelle les tarifs :

- Garderie du matin : ½ h = 0,80 € - 1h00 = 1,60 € (créneau de 7h30 à 8h30)
- Garderie du midi (hors cantine) : ½ h = 0,80 € (de 12h00 à 12h30)
- Garderie du soir : ½ h = 0,80 € - 1h00 = 1,60 € - 1h30 = 2,40 € - Au-delà = 3,20 € (de 16h00 à 18h30)
- Forfait semaine = 12,00 €
- Surveillance cantine : 1h00 = 1,60 € (non compris dans le forfait)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE à l'unanimité de fixer à partir de la rentrée scolaire du 3 septembre 2018, comme suit les tarifs de la garderie périscolaire et de l'accueil cantine :

Garderie périscolaire : * la ½ heure = 0,80 € * la semaine = 12,00 €

Garderie accueil cantine : * l'heure = 1,60 €.

👉 **Objet : Nomination d'un régisseur suppléant de la garderie périscolaire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 janvier 2016, portant création de régie de recettes concernant la garderie périscolaire et les TAP, et la nomination du régisseur Mme PEYSSON Christie (arrêté du 28 janvier 2016 dûment validé par M. le Trésorier), avec Mmes PACCOUD Séverine et MAYOT Chantal en qualité de mandataires suppléantes et fixant les indemnités de responsabilité à 110 € pour chacune.

M. le Maire explique que, suite au départ de l'ATSEM Mme PACCOUD Séverine et à son remplacement par Mme ANDRIEU Sandrine, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un mandataire supplémentaire de la garderie périscolaire pour l'année 2018/2019.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame ANDRIEU Sandrine et demande au Conseil Municipal de se prononcer en vue de l'établissement de l'arrêté correspondant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Décide à l'unanimité d'accorder la qualité de mandataire suppléante à Mme ANDRIEU Sandrine et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire en ce sens et d'établir l'arrêté.

↳ **Objet : Décision modificative budgétaire budget eau et assainissement**

Le Maire explique que le Budget Primitif prévisionnel du budget eau/assainissement était établi avec une ouverture de crédit budgétaire au compte 2156 de 19.000,00€ et que compte-tenu des différents nouveaux branchements eau potable/eau usée de plusieurs administrés et de l'extension de réseau d'Arbignieu et d'autres travaux à venir, il convient d'abonder sur ce compte pour permettre d'honorer les factures correspondantes.

Monsieur le Maire propose de passer les écritures comptables en ce sens, à savoir :

- réduire les crédits ouverts au compte 2315 de 30.000,00€
- ouvrir des crédits supplémentaires au compte 2156 de 30.000,00€

Sans changer ainsi l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition de M. le Maire et lui demande de procéder aux écritures comptables.

↳ **Objet : Décision modificative budgétaire budget général**

Le Maire explique que le Budget Primitif prévisionnel du budget principal était établi avec une ouverture de crédit budgétaire au compte 60631- fournitures d'entretien - de 2.000,00€ et qu'il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour honorer nos dépenses.

Monsieur le Maire propose de passer les écritures comptables en ce sens, à savoir :

- réduire les crédits ouverts au compte 61558 de 3.000,00€
- ouvrir des crédits supplémentaires au compte 60631 de 3.000,00€

Sans changer ainsi l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition de M. le Maire et lui demande de procéder aux écritures comptables.

➤ URBANISME depuis le 29 juin 2018 :

Nous avons tenu 2 réunions PLU de la commission (la 1^{ère} le vendredi 6 juillet, la 2^{nde} ce matin), avec pour thème le zonage et les orientations d'aménagement.

Certificats d'Urbanisme : 3 déjà enregistrés ont été délivrés, 1 nouvelle demande en cours.

*Nous rappelons que les réponses aux CU comportent désormais la mention : **Compte tenu de l'état d'avancement du PLU, à toute demande de PC ou PA sur ce terrain, un sursis à statuer pourra être opposé en application des dispositions de l'art. L 153-11 du code de l'urbanisme.***

* 1 Demande de CU opérationnel de Mme Ingrid Borgey-Jacob en date du 26 mai pour construction d'un bâtiment type préau hangar, 121 Chemin de la Planta, CUopé 18C00013 positif le 25 juillet.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 25 juin, pour vente d'un terrain situé La Retraite «lieudit en zone carrière» à Peyzieu, vente M & Mme Dallemagne / Grace & Piccino, CUi N°18C00015 délivré le 13 juillet.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 25 juin, pour renseignements concernant un terrain situé Montée des Revoirettes à Arbignieu, zone U selon PLU en vigueur, (parcelle limitrophe avec le terrain de l'Indivision Charnaud qui a été découpé en 4 lots), terrain de Mme Marie Bailly née Pochet Francette, CUi N°18C00016 délivré le 13 juillet.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 29 août, pour vente d'un bien situé 224 Rue du Colombier à Arbignieu, vente M & Mme Bizel / SCI l'Émeraude (M. Dorey-Mme Hua), CUi N°18C00017 en cours d'instruction.

Déclarations Préalables : 2 déjà enregistrées ont été délivrées, 3 nouvelles demandes accordées.

* 1 DP en date du 4 juin au nom de BARON Hervé, pour construction d'un abri bois à 45 Chemin de Plagnin à St Bois. DP N°18C0007 accord tacite.

* 1 DP en date du 8 juin au nom de COTTIN Yanis & sa compagne, pour rénovation de la maison d'habitation située 78 Rue du Colombier à Arbignieu. DP N°18C0008 accordée le 6 juillet.

* 1 DP en date du 9 juillet au nom de JULIENNE David, pour installation de deux velux en toiture, maison située au 141 Rte de la Chaussée au Crozet. DP N°18C0009 accordée le 9 août.

* 1 DP en date du 20 juillet au nom de SCANZI Chantal, pour rénovation de toiture, maison située au 48 Rue du Milieu à Peyzieu. DP N°18C0010 accordée le 6 août.

* 1 DP en date du 6 août au nom de RICHARD Gilles, pour création d'une fenêtre à 3 vantaux, maison située au 141 Rte de la Chaussée au Crozet. DP N°18C0011 accord tacite le 6 septembre.

Permis de Construire : 3 nouvelles demandes dont 1 pour régularisation en vue de vente, 1 demande de transfert.

* 1 demande de PC en date du 25 juin au nom de BIZEL Frédéric, pour régularisation de la construction d'un abri bois & carport, au 224 Rue du Colombier à Arbignieu. PC N°18C0003 accordé le 13 août.

Une fois de plus, on rappelle ici que les propriétaires n'ayant pas déclaré leurs travaux se font rattraper lorsqu'ils désirent réaliser une transaction telle qu'une vente...

* 1 demande de transfert de PC en cours de validité en date du 14 juillet, transfert de M. SADON Brunot à M. SADON Julien, pour construction d'une maison individuelle, au 141 Chemin de la Tour à Arbignieu. PC N°17C0012 T01 accordé le 13 août.

* 1 demande de PC en date du 7 septembre au nom de SCI ECOBAT, pour la construction de 3 maisons individuelles bioclimatiques, Chemin de la Planta à Sillignieu. PC N° 18C0004. A instruire.

* 1 demande de PC en date du 7 septembre au nom de GUERIN Julien, pour la construction d'1 maison individuelle, Montée des Revoirettes à Arbignieu. PC N° 18C0005. A instruire.

Déclarations d'Intention d'Aliéner : 3 demandes relatives à des ventes en cours.

Renseignements d'Urbanisme : 17 demandes dont 14 relatives à des échanges, successions ou ventes en cours.

Informations diverses :

Ecole/garderie

Le Maire rappelle que l'effectif de l'école à ce jour est de 36 élèves soit 17 grands dans la classe du haut (3 enfants en CE2, 7 en CM1 et 7 en CM2) et 19 petits dans la classe du bas. (2 enfants en Moyenne Section maternelle, 3 en Grande Section maternelle, 8 en CP et 6 en CE1).

Travaux

EAU/ASSAINISSEMENT : le Maire informe que plusieurs branchements nouveaux ont été réalisés : 2 sur THOYS (1 pour l'eau et 1 pour l'eau et l'assainissement) ; pour ARBIGNIEU, 5 branchements dont 3 avec l'assainissement ; 1 branchement eau et assainissement sur SILLIGNIEU. Avant la fin de l'année 1 branchement nouveau sera réalisé sur SILLIGNIEU. Nous avons repris les installations ou (et) sorties compteurs, et le réseau « eau » a également été prolongé sur ARBIGNIEU. Il y a eu 2 fuites sur ARBIGNIEU et 7 fuites importantes sur SAINT BOIS (toutes réparées).

Le Maire informe que le manque d'eau se fait sentir sur la commune d'ARBIGNIEU, les deux sources remplissant le réservoir d'ARBIGNIEU ont baissé considérablement. Nous effectuons un remplissage journalier des réservoirs, par la station de pompage qui est située dans le local du réservoir de THOYS et qui est alimentée par la source de THOYS. Le Maire rappelle que les réservoirs d'ARBIGNIEU alimentent ARBIGNIEU, SILLIGNIEU et PEYZIEU. Il a contacté la société gérant la transmission des informations sur le réseau d'eau, pour mettre un système nous permettant de recevoir des informations quand le niveau atteint le sommet et le niveau bas du réservoir d'ARBIGNIEU. Il demande aux habitants de la commune déléguée d'ARBIGNIEU d'être vigilants pour leur consommation journalière, de ne pas utiliser l'eau de la commune pour nettoyer les véhicules et les sols, de ne pas procéder à l'arrosage des jardins (distribution d'un flyer dans chaque hameau). La sécheresse pour notre alimentation est plus importante qu'en 2003, il pourrait y avoir des problèmes graves. Les élus et employés suivent tous les jours l'évolution de l'alimentation de l'eau de nos sources dans nos réservoirs.

TRAVAUX EGLISE : Le Maire informe que les travaux de la réfection de la toiture du clocher de l'église d'ARBIGNIEU ont été repoussés. La commande a été faite le 24 avril 2018 à la société 4ASBEST, et les

travaux auraient dû se dérouler début juillet. Des problèmes de manutention du clocher ayant été soulevés par la société de grutiers, une étude pour un échafaudage a été faite. Les travaux débiteront par la mise en place de l'échafaudage la dernière semaine de septembre et le temps des travaux sera de 2 à 3 semaines.

TRAVAUX SALLE DES FÊTES ARBIGNIEU : Le Maire informe que les devis de rénovation de la salle des fêtes ont été reçus suite à la parution des appels d'offres sur la Voix de l'Ain. Le total de la commande augmentera d'environ 20%. Les subventions du Département et de la Préfecture sont disponibles jusqu'au 3 novembre, et il faut faire le maximum pour obtenir ces subventions qui s'élèvent pour l'ensemble à 49% (29% pour la Préfecture, et 20% pour le Département).

REUNION A LA SOUS PREFECTURE le 31 août 2018 : Une réunion au sujet de la carrière, et à la demande de la société SOLEA, a été organisée par Mme la Sous-Préfète. Etaient également présents des représentants de la commune de Belley et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. La synthèse de cette réunion, rédigée par la DREAL, a été distribuée à l'ensemble des élus.

COUPES FORESTIERES : Le Maire rappelle que des coupes forestières vont être mises en vente. Après une rencontre avec le responsable ONF de la commune, nous allons faire l'affichage des coupes. Le Maire rappelle que les coupes doivent être faites dans le cadre d'une consommation de bois de chauffage pour soi et non pour des ventes professionnelles. Les membres de la Commission pour la GESTION FORESTIERE devront se rendre sur site, accompagnés par l'agent ONF, pour définir les zones ainsi que les volumes des coupes. Le Maire informe que de nouvelles coupes de résineux vont être réalisées sur la commune déléguée d'ARBIGNIEU en 2019 dans le secteur de THOYS. Il rappelle que le résultat financier des coupes de l'année a rapporté environ 20 000€ à la commune.

PARKING EN PROJET : La Mairie a lancé une étude de coût pour la création d'un parking au centre du bourg d'ARBIGNIEU. Dans un premier temps, cet espace serait fait en tout venant de carrière, et un revêtement en bitume serait posé un an après sa 1^{ère} mise en service. Ce parking serait placé sur le parc auprès du foyer communal et devant le logement dit de la cure. (Coût total estimatif 16 000€)

Questions diverses :

- **Furans** = son alimentation se fait par suintement des marais, les petits ruisseaux sont tous à sec.
- **Maison pour tous (Saint Bois)** = le coût des travaux s'élèverait à environ 150.000€, ce qui dépasse largement le budget initialement prévu ; une réunion doit se tenir prochainement entre tous les participants.
- **Radar pédagogique** = les relevés effectués dans la traversée de Saint Bois montrent que plus de 90% des véhicules passent à une vitesse inférieure à 50 km/h (informations sur le site). Ce radar va tourner sur la commune, il se trouve actuellement à Peyzieu.
- **Projet photovoltaïque** = en discussion avec une entreprise, en bonne voie.
- **Phase zonage PLU** = période difficile compte tenu des contraintes, des textes en vigueur et des préconisations du SCoT. Par rapport au PADD, il y a des choses qu'on ne peut plus garantir ; pour les 10 années à venir, il faut diminuer la part de nouveaux logements (croissance de 1% seulement).
- **Problèmes liés à la chasse (Saint Bois)** = demande des habitants de faire respecter le règlement, surtout en ce qui concerne la sécurité et la propreté.

**Prochaine réunion = vendredi 9 octobre 2018 à 20h00
au foyer communal de Saint Bois**

Le Maire, BERGER Charles

